

L'ATELIER *plu-plume*

atelier dessine moi . . . techniques de dessin linguistique architectural

FICHE FORMATION 2026 F03

TARIF 1/2 JOUR 3H 70 euros HT | par participant

DATES DES ATELIERS nous contacter

DELAIS D'ACCES A LA FORMATION | 3 jours ouvrables ou 4 semaines | prise en charge financière = aucune

LIEUX | dans nos locaux à DIEPPE

LIEUX | **hors locaux** | personnalisable sur devis

intra-entreprise [MEM ENT] | inter-entreprise [DIF ENT]

LIEUX ET CONDITIONS D'ACCUEIL PSH sont adaptés individuellement pour toutes nos formations ♡ référent handicap = **helene de oliveira** ♡

PUBLIC CONCERNÉ / VISÉ

tout public petits et grands [pour les mineurs la présence accompagnée d'une personne de confiance | accord autorité parentale requise

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES PRE-REQUIS POUR SUIVRE LA FORMATION

aucune

OBJECTIF DE L'ACTION DE FORMATION

acquérir des connaissances de décryptage des besoins graphiques pour représenter l'architecture spatiale des édifices et des espaces.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES / TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT | copie support de cours remis

la méthode d'enseignement se structure sur la base d'un exposé théorique thématique avec croquis de démonstration à l'appui. Pour la réussite de l'atelier nous utiliserons comme support de communication un poste informatique relié à un vidéoprojecteur + des objets du quotidien. L'atelier est animé et encadré par un formateur Architecte ayant une expérience professionnelle de terrain.

MODALITÉS SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

feuilles d'émergence signées par demi-journée par les participants et contresignées par le formateur.

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES ACTIONS

il s'agit d'un atelier ludique, ainsi une feuille ludique à compléter par les participants sera transmise à l'issue du parcours.

EVALUATION ET SATISFACTION

le responsable d'atelier renseigne une fiche d'évaluation concernant le participant qui de même complète un questionnaire de qualité et de satisfaction de l'enseignement reçu. Le recueil s'établit sur un livre d'or dédié aux ateliers INBAWL | FORMS daté au jour.

A L'ISSUE DE LA FORMATION / COMPÉTENCES VISÉES

le participant est capable de comprendre le décryptage linguistique nécessaire aux architectes pour établir une partie de leur dossier de maîtrise d'œuvre.

+ l'objet | les objets du quotidien

+ à la recherche de la grille dessin | l'idéal Boscoreale

+ objets en folies | l'objet habité

+ les transparences dévoilées

+ voir les vues et les « entrailles » atelier coupe coupe dessine

+ la projection de la forme | détournement des pourtours

+ lectures de traits | la ligne caractère

+ les cadrages plans | la composition équilibre | couleurs texturées

+ les 3Ds d'aujourd'hui

♡ déroulement de l'atelier

♡ 1^{ère} heure arrivée / présentations

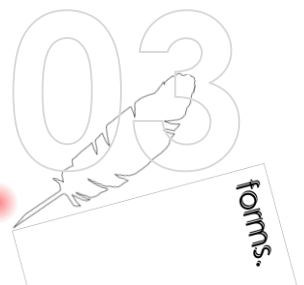
♡ 2^{ème} heure dessin

♡ 3^{ème} heure échanges / départ

... [il est prévu p'tit pose goûter] ...

... [maximum 3 participants] ...

ATELIERS D'ARCHITECTURE



INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE HAUTE-NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMÉRO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMÉRO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDL NUMÉRO 051760 | médiateur de la consommation CM2C 49 rue de Ponthieu 75008 Paris téléphone +33 [0]33 189 470 014 cm2c@cm2c.net DOCUMENT MAJ 03 MARS 2026 CATALOGUE FORMATIONS

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et réglementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 12 | PGS 5